

Date de délivrance: 02.04.2007 Remplacent la fiche du: —
 *** Changements sur précurseur, n.a. = non applicable, n.d. = non disponible



1 Identification de la Substance / Préparation et du Fournisseur

1.1 Informations sur le produit

Désignation commerciale: **Simple Green Magic**

No. d'article: d.n.d.

No. du composition: d.n.d.

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Produit de nettoyage

1.3 Information sur Fabricant / Fournisseur

1.3.1 Adresse du Fabricant / Fournisseur:

Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, Télécopie : +41-(0)55-460-1210

1.3.2 Responsable pour la fiche de données de sécurité:

Chemie & Vorschrift, Kannheideweg 35, D-53123 Bonn-Duisdorf

1.4 Téléphone en cas d'urgence

Centre d'information spécialisé en intoxications Téléphone d'urgence du Fournisseur / Fabricant

Téléphone : +49 - 761 - 19 240 Téléphone : +41-(0)55-460-1212

2 Composition / Information sur les Ingrédients

2.1 Nature chimique du Produit:

Préparation produit de nettoyage

2.2 Ingrédients dangereux:

No. - CAS	No. - Index	No. - CEE	Substance	Gamme (m%)	Symbole	Phrases - R
64742-47-8	649-422-00-2	265-149-8	Distillats legers (petrole), hydrotraites	60 - 75%	Xn	R 65-66

Remarque: Pour classification et placation du produit voyez No. 15.

3 Dangers Possibles

3.1 Pour Homme (Pour données supplémentaires voyez No. 11) :

Les solvants risquent de dessécher la peau. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

3.2 Pour l'Environnement:

La toxicité pour l'eau est peu probable du fait de la faible solubilité:

3.3 Pour Matériaux :

Aucune.

4 Mesures de Premiers Secours

4.1 Inhalation :

L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Etourdissement, mal de tête:

Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.

Consulter un médecin si nécessaire

4.2 Contact avec la peau :

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

4.3 Contact avec les yeux :

Bien rincer à l'eau abondante, y compris sous les paupières.

Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

4.4 Ingestion :

En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir: contient des distillats de pétrole:

Appeler immédiatement un médecin.

4.5 Mention pour le médecin :

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.

Contrôle ultérieur pour pneumonie et oedème pulmonaire.

Traiter de façon symptomatique

4.6 Matériel particulier pour premiers secours:

Aucune.

Désignation commerciale: Simple Green Magic

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance:** 02.04.2007 **Remplacent la fiche du:** —**5 Mesures dans la Lutte contre l'Incendie**

- 5.1 **Moyens d'extinction recommandés** : utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.
- 5.2 **Moyens d'extinction contre-indiqués par raison de sécurité:** Aucune.
- 5.3 **Dangers particuliers par substance, les produits d'incendie, les gazes résultants** :
En cas d'incendie, il peut se former oxydes de carbone.
- 5.4 **Autres recommandations** : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
En cas d'incendie, refroidir les citernes par arrosage.
- 5.5 **Equipement de protection spécial** :
Utiliser un appareil respiratoire indépendant (appareil isolé).
Porter un vêtement de protection complet.

6 Mesures après Fuite ou Déversement accidentel

- 6.1 **Mesures de prudence relatives aux personnes:**
Voyez No. 8.3 Equipement de protection personnel. Les surfaces contaminées deviennent extrêmement glissantes.
- 6.2 **Protection de l'environnement et nettoyage** :
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Enlever avec un absorbant inerte (sable, agglomérant universel, sciure).
- 6.3 **Autres recommandations** : Aucune.

7 Stockage et Manipulation (Pour prescriptions nationales voyez No. 15.2)

- 7.1 **Manipulation**
- 7.1.1 **Indications pour l'utilisation en toute sûreté** :
Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate.
Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
- 7.1.2 **Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion:**
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - Ne pas fumer.
- 7.2 **Stockage**
- 7.2.1 **Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs:**
Conserver dans un endroit avec un sol résistant aux solvants: Conserver dans le conteneur original.
Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
- 7.2.2 **Indications concernant les stockages en commun:**
Ne pas entreposer avec des oxydants:
- 7.2.3 **Données complémentaires concernant les conditions de stockage** :
Conserver à des températures comprises entre 5°C et 30°C.

8 Limitation d'Exposition et Equipement de Protection Personnel

- 8.1 **Indications complémentaires sur la configuration des installât. techniques** :
Mettre à disposition équipement de protection selon point 8.3.
Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers.
- 8.2 **Composants avec valeurs admissible dans l'air (VME):**
- 8.2.1 **Composants** **Valeurs admissible :**
- 8.3 **Equipement de Protection Personnel**
- 8.3.1 **Mesures générales de prévention et d'hygiène:**
Eviter le contact avec la peau et les yeux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée.
- 8.3.2 **Protection respiratoire** : Appareil respiratoire seulement en cas de formation d'aérosol:
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Appareil respiratoire avec filtre A.
- 8.3.3 **Protection des mains** : des gants imperméables en caoutchouc butylique (Temps de percée > 4h)
- 8.3.4 **Protection des yeux** : lunettes de sécurité
- 8.3.5 **Protection corporelle** : Non.
- 8.3.6 **Autres données** : Tenir compte de limite de porter de l'équipement de protection.

Désignation commerciale: Simple Green Magic

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance:** 02.04.2007 **Remplacent la fiche du:** —**9 Propriétés Physiques et Chimiques**

9.1	Apparence		
9.1.1	Etat physique: liquide	9.1.2 Couleur : incolore	9.1.3 Odeur : noix de coco, vanille
9.2	Indication de sécurité		
9.2.1	Valeur du pH, pur:	non applicable, Valeur du pH, solution aqueuse à 1% : d.n.d.	
9.2.2	Point / gamme d'ébullition (°C) :	193 - 245, Point / gamme de fusion (°C) : -70	
9.2.3	Point d'éclair (°C) :	75°C, en coupe fermé	
9.2.4	Inflamabilité (CEE A10 / A13) :	Non.	
9.2.5	Température d'inflammation (°C) :	240	
9.2.6	Auto-inflammation (CEE A16) :	Non.	
9.2.7	Propriétés oxydatives:	Non.	
9.2.8	Danger d'explosion:	Non.	
9.2.9	Limites d'explosion (Vol.%) inférieure:	0,6, supérieure : 5,5	
9.2.10	Pression de vapeur :	d.n.d.	
9.2.11	Densité (g / ml) :	0,824	
9.2.12	Solubilité (dans l'eau) :	non miscible	
9.2.13	Coefficient de partage n-Octanol/l'eau :	d.n.d.	
9.2.14	Viscosité :	< 5 mPa*s	
9.2.15	Têt de séparation de solvant :	d.n.d.	
9.2.16	Teneur de solvant (m.%) :	60 - 75	
9.3	Autres données		
9.3.1	Décomposition thermique (°C) :	d.n.d.	
9.3.2	Densité de vapeur (l'air = 1) :	d.n.d.	
9.3.3	Vitesse d'évaporation :	d.n.d.	

10 Stabilité et Réactivité

10.1	Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
10.2	Matériaux à éviter : Des oxydants forts.
10.3	Produits de décomposition dangereux : Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.4	Données complémentaires: Aucune.

11 Renseignements toxicologiques

11.1	Recherches toxicologiques :	
11.1.1	Toxicité aiguë :	
	Inhalation, CL ₅₀ Rat, (mg / l / 4h) :	d.n.d.
	Ingestion, DL ₅₀ Rat, (mg / kg) :	d.n.d.
	Contact avec la peau, DL ₅₀ Rat, (mg / kg) :	d.n.d.
	Irritation / Corrosivité (sur la peau / les yeux) :	faible
	Sensibilisation :	Aucune.
11.1.2	Toxicité sub aiguë / chronique :	
	Cancérogenèse :	Aucune.
	Mutagenèse :	d.n.d.
	Téatogenèse :	d.n.d.
	Effet narcotique :	Non.
11.2	Expériences de la pratique	
11.2.1	Observations pertinentes pour la classification :	Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.
11.2.2	Autres observations :	Aucune.
11.3	Remarques générales :	La classification de la composition a été faite par la méthode conventionnelle (Calculations selon règlement CEE).

Désignation commerciale: Simple Green Magic

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen

Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance:** 02.04.2007 **Remplacent la fiche du:** —**12 Données de l' Environnement**

- 12.1 **Rejet écotoxique / aqueux:**
La toxicité pour l'eau est peu probable du fait de la faible solubilité.
- 12.2 **Comportement dans les compartiments de l'environnement :**
Mobilité et Potentiel d'Accumulation : n.d.
- 12.3 **Données sur l'élimination (Persistance et biodégradabilité) :**
Biodégradabilité.
- 12.4 **Autres Données sur l'Ecologie**
- 12.4.1 Valeur DCO (mg / g) : d.n.d.
- 12.4.2 Valeur DBO₅ (mg / g) : d.n.d.
- 12.4.3 AOX - Remarque : d.n.d.
- 12.4.4 Composants significatifs : Hydrocarbures
- 12.4.5 Effets nocifs divers: Aucune.

13 Renseignements sur l'Enlèvement (Pour prescriptions nationales voyez No. 15.2)

- 13.1 **Traitement des déchets et résidus**
- 13.1.1 Recommandation : D 10/ R1 Classe de déchets No. : 20 01 29 / 07 06 04
Additionnel tenir compte d'autorités régionales.
- 13.1.2 Manipulation en sécurité: Voyez point 7 et 15.
- 13.2 **Traitement des emballages souillés**
- 13.2.1 Recommandation : Rinçage à l'eau avec détergent propre. Autrement comme pour résidus.
- 13.2.2 Manipulation en sécurité : Comme pour résidus.

14 Renseignements sur le Transport

- 14.1 **Transport terrestre : Classification ADR et RID**
Remarque: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport par route et par voie ferrée.
Nom et description:
- | | | |
|-------------------------|---------------------|--------------|
| Classe : | No ONU: | Etiquette: |
| Code de classification: | Groupe d'emballage: | Code danger: |
| Catégorie: | Quantités limitées: | |
- 14.2 **Transport fluvial: Classification ADNR**
Remarque : Classification n'était pas faite.
Classe : Chiffre de l'énumération : Catégorie :
- 14.2.1 **Déclaration :** 14.2.2 **Remarque :**
- 14.3 **Transport maritime: Classification IMDG**
Remarque : n'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus
Classe : No.-ONU : Groupe d'emballage :
- 14.3.1 **No - EmS :**
- 14.3.2 **Marine polluant :**
- 14.3.3 **Instruction pour déclaration responsable et étiquetage :**
Nom du transport exact :
Etiquette :
- 14.3.4 **Remarque :**

Désignation commerciale: Simple Green Magic

Fabricant / Fournisseur: Simple Green AG European Operations, Hürdweg 10, CH- 8854 Galgenen
 Téléphone : +41-(0)55-460-1212, **Date de délivrance:** 02.04.2007 **Remplacent la fiche du:** —

14.4 Transport aérien: Classification IATA - DGR / ICAO - TI

Remarque : n'est pas une substance dangereuse selon la définition des réglementations ci-dessus

Classe : No.-ONU : Groupe d'emballage :

14.4.1 Instruction pour déclaration responsable et étiquetage :

Nom du transport exact :

Etiquette :

Note d'emballage avion,: Passagers : Cargo :

14.4.2 Remarque :**15 Règlements****15.1 Etiquetage obligatoire selon réglementations CEE :**

Etiquetage recommandé par CEE : Oui.

Déclaration de Danger(s) : Nocif

Composant(s) : contient: Distillats légers (pétrole), hydrotraités

Exceptions applicable : Non.

Symbole(s) de danger :

**Phrases -R:**

R 65 - Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases - S :

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants.

S 23 - Ne pas respirer les aérosols.

S 24 - Eviter le contact avec la peau.

S 62 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette

Etiquetage particulier : indication de danger détectable au toucher fermeture de sécurité pour les enfants.

15.1.1 L' étiquetage mentionné est valable pour délivrance à utilisation publique.

La confection du étiquetage (formats, exceptions étiquetages particuliers) est à prendre dans les réglementations applicables.

15.2 Régulations nationales

n.d.

16 Autres Données**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2**

R 65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

R 66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Cette Fiche de Données de Sécurité est fait regardant 2001/58/CE.

Les renseignements de cette fiche sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date d'édition, ils n'ont pas le caractère des notice technique d'utilisation et ne doivent pas être changés ni pris pour autres produits. Polycopie inchangée est permis.

Délivré par : Chemie & Vorschrift, Kannheideweg 35, D-53123 Bonn-Duisdorf, ☎ +49-228-7481824

Réception des dates : 23.03.2007, simp010